

## Le paludisme dans ses rapports avec la situation économique de la Corse

Par S. ABBATUCCI

Le paludisme étant une maladie sociale en Corse, on nous excusera d'entrer, à ce sujet, dans quelques détails historiques.

L'insalubrité de la Corse est connue depuis les temps anciens puisque déjà, à l'époque de la conquête Romaine, le philosophe SÉNÈQUE se répandait en plaintes amères sur ce rocher malsain, sauvage et désolé, où il se trouvait en exil. L'histoire raconte qu'au II<sup>e</sup> siècle, le siècle des Antonins, les plaines marécageuses de l'île avaient été mises en culture, irriguées, pourvues de routes et que le paludisme avait disparu. Mais cet âge d'or fut éphémère et ne survécut pas à la Rome Impériale.

Pendant la très longue période de son évolution historique, la Corse, en proie à la convoitise des puissances méditerranéennes, s'est trouvée livrée à l'invasion. Génois, Pisans, Aragonais, Turcs, pirates barbaresques, Anglais se sont disputés l'île privilégiée qui, par sa situation géographique, se trouvait sur le passage des navires et constituait un point d'appui commercial favorable. A cette époque, elle ne connut donc que la guerre, une guerre intégrale et sans trêve, pendant laquelle le fusil était l'objet le plus précieux, le plus recherché par l'habitant. C'est sous cette attitude de défense que se présente encore la Corse contemporaine. Les villes du littoral sont entourées de fortifications et le village cherche à se réfugier sur les points inaccessibles de la montagne pour échapper à l'ennemi. Il ne faut pas s'étonner si, sous un pareil régime, les travaux agricoles ont été délaissés et si la vie insulaire s'est imprégnée de caractéristiques très particulières. C'est sous l'incidence de ces expressions

(1) EDM. et ET. SERGENT, L. PARROT, A. DONATIEN et M. BEGUET, Transmission du clou de Biskra par le phlébotome (*Phlebotomus papatasi* Scop.). *C. R. Acad., Sc.*, t. CLXXIII, n<sup>o</sup> 21, 21 novembre 1921, pp. 1030-1032.

historiques, qu'il convient toujours d'aborder l'étude d'une question Corse, si l'on veut arriver à la saisir complètement.

Ce particularisme n'avait point échappé à Napoléon I<sup>er</sup>, qui s'occupa beaucoup de son pays natal, ainsi qu'on le constate dans sa correspondance. Il chercha même à en poursuivre le relèvement économique, par une solution analogue à celle que préconise aujourd'hui M. MARCHOUX, en centralisant tous les pouvoirs judiciaires, militaires et administratifs entre les mains d'un Commissaire extraordinaire, qui se plaçait au-dessus des deux préfets du Golo et du Liamone. L'arrêté consulaire du 17 Nivôse, an IX (1801) nommait, en effet, François Mior de Melito, administrateur général de la Corse. Ce dernier est l'auteur des fameux arrêtés qui portent son nom et qui accordaient à l'île un régime douanier de faveur. Napoléon I<sup>er</sup> s'efforça en même temps de développer les travaux agricoles, en venant à l'aide de la main-d'œuvre, par l'envoi de prisonniers autrichiens, de Maltais et de galériens. Mais il fut mal secondé par ses Lieutenants, les généraux MORAND et BERTHIER qui succédèrent à Mior et puis, comme il le disait à Saint-Hélène, « les revers étant venus, il ne put mettre ses projets à exécution ».

En 1836, le roi Louis-Philippe envoya l'économiste BLANQUI procéder à une enquête sur place et élaborer un programme de reconstruction économique. Son rapport est intéressant. Il compare la Corse aux plaines fertiles de la Mitidja, énumère toutes ses riches ressources agricoles : céréales, arbres fruitiers, huiles, coton, vignobles, mûriers, châtaigniers, fleurs à parfum, etc., mais il constate que les 9/10 de la surface de l'île ne sont pas cultivés, que sa circulation intérieure est insuffisante, que les marais ne sont pas assainis ; « 200.000 âmes de population, écrit-il, dans un département, le second de France en étendue et le premier de tous par les ressources qu'il offre à l'agriculture, en vérité, c'est trop peu. C'est trop peu, quand on songe que le sol pourrait en nourrir trois fois davantage sans efforts surhumains. »

Ces projets amorcés, s'envolèrent avec la royauté défunte et furent repris par le gouvernement provisoire à l'occasion d'un rapport présenté, au nom du Comité de l'agriculture et du Crédit foncier par les citoyens CASABIANCA, NAPOLÉON et PIERRE BONAPARTE, CONTI, PIÉTRI et ABBATUCCI. La durée éphémère du gouvernement provisoire ne permit pas d'y donner suite.

Napoléon III, à son tour, cherche à s'intéresser à la Corse et, sous son règne, des travaux importants furent entrepris : développement du réseau routier, assèchement des marais de Saint-

Florent, de Calvi et de Porto-Vecchio, approvisionnement en eau potable de Calvi, de Saint-Florent et de l'Île-Rousse, installation de pépinières, inauguration de comices agricoles, etc.

Mais il faut attendre jusqu'en 1888 pour voir enfin le rail pénétrer en Corse. En 1908, une commission interparlementaire établit tout un nouveau programme de relèvement insulaire et, en 1911, M. Clemenceau faisait voter par le Parlement un crédit de 11 millions pour l'assainissement de la plaine orientale et l'achèvement du réseau ferré.

Alors, la guerre survint et les travaux ébauchés durent s'interrompre. Il convient cependant de retenir que l'adduction d'eau potable dans la zone fiévreuse a été à peu près réalisée et que ses habitants se trouvent aujourd'hui mieux à l'abri des infections intestinales, ce qui est encore une manière indirecte de combattre le paludisme, par l'amélioration de l'état général de l'individu.

Ajoutons, pour terminer ce rapide résumé historique, que, depuis plusieurs années, l'Institut Pasteur, avec une sollicitude, à laquelle je rends hommage, a envoyé en Corse des missions antipaludiques, qui ont déterminé les index endémiques des régions insalubres, prescrit des mesures anti-larvaires et établi des champs de quininisation.

Mais en définitive, jusqu'ici, toutes les mesures accomplies ne peuvent être considérées que comme des ébauches intéressantes, des remèdes palliatifs. On ne saurait, par exemple, soumettre indéfiniment toute une population à l'alimentation thérapeutique de la quinine. La grande œuvre de rénovation agronomique ne s'est pas encore réalisée.

Bien au contraire, M. MARCHOUX nous a signalé que nous sommes plutôt en régression sur le passé, que le paludisme actuel est plus abondant que l'ancien, et j'ajouterai même plus sévère, puisque j'ai pu rencontrer dans un village, à 600 mètres d'altitude, un cas de fièvre bilieuse hémoglobinoïdique mortel. Non seulement il s'infiltré dans les villes du littoral, mais il s'efforce même de gravir la montagne, jusque-là préservée. Il y a ici, sans doute, quelque chose d'analogue à ce que les frères SERGENT ont constaté, en Algérie, à la fin de la guerre : une recrudescence de l'infection palustre et sa réapparition dans certaines régions qui paraissaient assainies. La terre, non cultivée, désertée par sa main-d'œuvre habituelle, a fabriqué plus facilement de l'anophèle. Mais M. MARCHOUX nous a indiqué d'autres causes de l'extension malarienne : la diffusion des réservoirs de virus des travailleurs russes, insuffisamment protégés, et le déboisement qui influé sur le régime des cours

d'eau. Leur débit diminue, devient aberrant, se décompose, le long du parcours, en une série de flaques stagnantes, où cultive le moustique inoculateur. Ces renseignements viennent de nous être confirmés par M. PITTI-FERRANDI, directeur du Génie rural de la Corse : la forêt est en voie de décroissance lente, mais continue; les rivières prennent une allure torrentielle de plus en plus caractérisée et il est à prévoir que, dans peu d'années, il n'y aura presque plus d'eau en Corse pendant l'été. En revanche, les crues deviendront violentes et dévastatrices.

M. MARCHOUX nous a montré, en même temps, les facteurs qui conditionnent ce déboisement : les incendies des bergers, en quête de pâturages et ceux des charbonniers, en quête de charbon. Dans ce dernier cas, il pense que la Corse se trouve acculée à une nécessité, parce que les tarifs des frets des bateaux à vapeur, qui desservent l'île, sont tellement élevés qu'ils rendent impossible l'importation de la houille.

Si la question des prix du charbon dominait, d'une manière indirecte, toute la pathogénie de l'infection palustre, elle serait peut-être, relativement facile à résoudre. En effet, le prix de la tonne de houille a considérablement diminué depuis un an et a passé de 254 à 124 francs; d'autre part, à l'occasion d'une récente interpellation à la Chambre sur les services maritimes de la Corse, M. GAVINI, député, a obtenu du Sous-Secrétaire d'Etat à la marine marchande, la promesse que la convention passée avec la Compagnie Fraissinet serait révisée et que les tarifs de transport seraient améliorés. Mais après cela, il restera encore à obtenir que la Compagnie des Chemins de fer insulaires veuille bien, à son tour, diminuer ses tarifs pour introduire le charbon dans l'intérieur de l'île.

Ce n'est point tout. La vie domestique de la Corse n'est point organisée pour l'usage de la houille. Les ménagères de la ville se servent pour leurs besoins journaliers de petits fourneaux à ciel ouvert, disposés seulement pour brûler du charbon de bois et celles des villages n'ont guère à leur disposition qu'un simple foyer central en terre battue; le *fugone*. C'est autour de lui que la famille s'assemble, pendant les longues nuits d'hiver, pour deviser des événements qui passent.

Il faudra donc, de toute nécessité, importer en même temps que le combustible, le brûleur destiné à le consumer. Il n'est pas sûr que les familles, soit pour des raisons pécuniaires, soit pour obéir aux lois de l'habitude, se résolvent volontiers, à cet achat indispensable. En tout cas, on peut dire, qu'avant la guerre, la houille était importée directement dans l'île par des voiliers venant d'Angleterre, à des prix très abordables, et que,

cependant, elle n'a jamais servi à la consommation domestique.

En serrant le problème de plus près, on s'aperçoit encore que, par suite de l'extension de l'industrie fromagère, le berger a été conduit à augmenter son cheptel et par là ses besoins en pâturages. Cette industrie est la seule florissante en Corse, aujourd'hui, et la frapper serait s'exposer à tarir une de ses ressources économiques les plus certaines. *Le mal d'incendie* prend donc les caractères d'un *mal inévitable*. « Le remède, m'écrit M. PITTI-FERRANDI, serait la création de prairies irriguées et les améliorations pastorales de montagne qui, seules, peuvent permettre l'alliance si désirable entre le bien du pays et les besoins du berger. » Mais ici, on se heurte de nouveau à l'imprévoyance atavique.

On voit donc, chemin faisant, combien la question est complexe et comment une enquête, poursuivie à propos de paludisme, nous mène d'abord devant une question économique, puis devant une organisation sociale. La maladie insulaire est multiple et doit être traitée dans son ensemble, ainsi que nous avons essayé de le montrer dans une étude publiée par la *Revue Hebdomadaire* : « Esquisse d'un programme de rénovation économique de la Corse » (1).

Comme nous le disions alors, il faut d'abord inventorier les richesses naturelles de l'île, parmi lesquelles la houille blanche, très abondante, pourra jouer un rôle de substitution primordial, se livrer ensuite à leur exploitation méthodique, afin de créer sur place des débouchés à l'activité insulaire et la fixer sur le sol natal. Car l'émigration sévit en Corse, à l'état de maladie endémique, comme le paludisme, et la prive de ses élites les plus jeunes et les plus vigoureuses. Il faut, enfin, redresser cette activité par l'éducation, qui portera tous ses efforts sur l'enseignement industriel et agricole.

Reste maintenant à organiser les *méthodes* de travail, à nommer les Etats-majors.

Dans notre programme, nous proposons d'instituer des commissions d'étude ou, si l'on veut des comités d'initiative (analogues à ceux du tourisme) siégeant aux chefs-lieux d'arrondissement et du département et à Paris. Ces assemblées, composées des compétences locales les plus reconnues, auraient été chargées de mener des enquêtes par échelons successifs, de déterminer la catégorie des besoins et de grouper toutes les valeurs et

(1) 27 décembre 1919. Voir aussi la *France Nouvelle* de juillet-août 1920. « La Corse I et II » par le Dr S. ABBATUCCI.

toutes les bonnes volontés capables de faire aboutir la réforme proposée. Nous pensons, en effet, qu'il est difficile, de ne pas demander aux habitants d'un département d'apporter leur collaboration à une œuvre qui traite de leur propre relèvement.

Mais l'expérience nous a montré que toutes ces propositions demeureront à l'état d'expressions verbales sans valeur, si les revendications formulées par ces états généraux insulaires n'aboutissent pas, en dernier lieu, entre les mains d'un organisme centralisateur, chargé de les apprécier et de les faire aboutir, analogue à celui que Napoléon I<sup>er</sup> avait conçu autrefois et que M. MARCHOUX voudrait voir revivre aujourd'hui, bien entendu, sous des formes plus modernes.

Ce dernier fait remarquer, avec raison, que la situation de la Corse est une situation de détresse, un peu comparable à celle des régions libérées et qu'au lieu des préfets éphémères, qui se succèdent dans l'île, en hôtes de passage, il serait désirable d'en choisir un, qui, se trouvant déjà promu au grade le plus élevé, serait stabilisé dans le département et capable de présider à ses destinées économiques.

Il est certain que si la Corse avait pu avoir la bonne fortune comme le Maroc, de conserver à sa tête pendant plusieurs années un Administrateur de la valeur du maréchal Lyautey, maître de son Gouvernement et de son budget, elle se trouverait aujourd'hui parmi les départements les plus prospères. Elle est en effet, après la Lozère, le département de France, où la natalité est la plus forte, car pendant qu'il naît 4 enfants en Corse, il ne se produit que 2 naissances dans la France continentale. Or, par suite d'une hygiène défectueuse et du paludisme, la population, depuis ces dernières années, ne suit plus la même progression ascendante. La Corse est un pays essentiellement agricole et cependant, on estime que sur 200.000 hectares, dans la plaine orientale, 20.000 à peine sont cultivés. Sa production en blé qui, en 1861, était de 610.000 hectolitres a à peine atteint, en 1912, 313.000 hectolitres. Il suffit aussi de jeter un coup d'œil sur une carte pour constater que sa circulation *transversale intérieure* est notoirement insuffisante et que sa circulation *inférieure* n'existe pas. Les villes de Sartène, avec la riche vallée du Rizzanese, et de Bonifacio ne sont point touchées par le rail et sont frappées d'un splendide isolement.

Enfin n'est-il pas surprenant qu'un département français, au xx<sup>e</sup> siècle, soit appelé à la barre d'une Société de médecine tropicale pour y répondre des méfaits du paludisme ! Alors que des milliards ont été dépensés pour assurer la santé de nos colonies et de nos possessions méditerranéennes, la Corse, qui se trouve

à 7 heures du continent français, n'a jamais pu bénéficier, jusqu'à nos jours, de ces libéralités.

Si l'on reconnaît, avec MONTESQUIEU, que les dispositions législatives et administratives sont « les rapports nécessaires qui résultent de la nature des choses », le vœu proposé par M. MARCHOUX à la Société de Pathologie exotique a donc le caractère le plus urgent. A notre avis, il devra insister sur les points suivants :

1° Favoriser toutes les mesures destinées à faciliter le reboisement de l'île (exploitation de la houille blanche, abaissement des frets pour l'importation du charbon ; création de prairies irriguées, améliorations pastorales de montagne (1), etc.

2° Poursuivre sans défaillance le programme de 1911, déjà amorcé, en vue de l'assainissement de la Côte orientale et de l'achèvement du réseau ferré.

3° Développer l'enseignement agricole. Exiger que dans les écoles primaires, collèges et lycées, les élèves soient instruits sur les notions élémentaires de la prophylaxie palustre.

4° Demander que le Préfet de la Corse, ne soit point un Préfet de passage, mais un Administrateur du grade le plus élevé, stable, capable d'établir un programme de rénovation économique et d'en poursuivre l'exécution, en demandant à l'Etat et au département la part contributive qui leur revient.

En terminant, il me reste à remercier M. MARCHOUX d'avoir bien voulu, après tant d'autres, appeler l'attention sur la situation précaire d'un département qu'on a appelé l'île de beauté, mais qui pourrait aussi bien être qualifiée d'île insalubre, car elle est ravagée par un paludisme séculaire, qui menace tout l'avenir de la race.

(1) L'Etat encourage les boisements forestiers par des mesures spéciales : dégrèvement d'impôts (exemption trentenaire) et subvention (fournitures de plants). Loi du 4 juillet 1882.